

Charte des plateformes de l'Université de Lille

*Présentation au Conseil d'administration
du 12 Décembre 2019*

Préambule

Les responsables et utilisateurs d'une plateforme labellisée par l'Université de Lille, selon les conditions énoncées dans la note politique, s'engagent à respecter les termes de la présente charte.

Plateforme : missions

- Une plateforme relevant de l'Université de Lille offre à des utilisateurs les ressources scientifiques, technologiques et/ou méthodologiques nécessaires à la bonne réalisation de leurs recherches.
- Une plateforme est ouverte à des utilisateurs de ULille, mais aussi externes à ULille, qu'ils soient académiques ou non.
- Afin de rester au meilleur niveau et compétitive, une plateforme est évolutive tant sur le plan de ses équipements que de ses compétences.
- Une plateforme assure une animation scientifique sur son domaine de compétence (cours, séminaires, prospective...).

Gouvernance et pilotage

- Les responsables d'une plateforme mettent en place une gouvernance qui assure son bon fonctionnement et sa pérennité.
- La plateforme propose un mode de gouvernance compatible avec ses missions et son contexte propre. Il comprendra *a minima* l'identification d'un responsable scientifique, d'un responsable technique et d'un comité de pilotage qui se réunit annuellement. Le schéma de gouvernance proposé sera soumis à validation par les tutelles. Un comité d'utilisateurs peut être également prévu.
- La plateforme dispose d'un règlement intérieur qui précise sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement.
- Les représentants des institutions de tutelles de la plateforme sont conviés au comité de pilotage annuel de la plateforme.
- La tenue des instances fait l'objet de comptes-rendus archivés par la-e responsable de la plateforme et tenu à disposition des tutelles.

Ouverture et conditions d'accès

- Les instances de gouvernance définies sont garantes du respect de la présente charte, en portant une vigilance particulière sur le respect du principe d'ouverture et des conditions d'accès aux équipements.
- La plateforme est dotée d'un règlement intérieur précisant l'ensemble des conditions d'ouverture (horaires) et les modalités d'accès.

- Les plateformes ont vocation à être ouvertes aux équipes de recherche de la métropole lilloise, mais également aux équipes extérieures au site.
- Les demandes d'accès aux équipements ou aux prestations sont adressées aux responsables de la plateforme, lesquels s'engagent à examiner l'ensemble des demandes.

Conditions tarifaires

- La plateforme respecte les règles de gestion mises en place par sa tutelle gestionnaire. Une tarification basée sur la connaissance des coûts complets sera soumise à validation par les tutelles de la plateforme.
- L'Université de Lille peut accompagner la plateforme pour le calcul de ses coûts complets et la définition de la tarification adéquate.
- La tarification adoptée est disponible auprès des responsables de la plateforme, et peut, le cas échéant, être différenciée selon la typologie de l'utilisateur (académiques internes, académiques externes, industriels).

Communication et valorisation

- Les responsables de la plateforme s'engagent à indiquer aux utilisateurs :
 - 1) l'obligation de citation de la plateforme lors de la publication ou valorisation de travaux scientifiques ayant recours aux équipements et compétences relevant de son périmètre. Cette citation se retrouve *a minima* dans les remerciements en cas de prestation de service, et peut donner lieu à l'association de personnels de la plateforme en tant que co-auteur, dès lors que leur contribution le justifie et dans le respect des bonnes pratiques de publication.

Citations selon les phrases consensus :

- version à indiquer s'il n'y a pas de personnel particulier associé au projet:

"This work has been performed using infrastructure and technical support of the Plateforme Serre, cultures et terrains expérimentaux - Université de Lille for the greenhouse/field facilities"

- version à indiquer si un personnel particulier de la PF est associé au projet:

"This work has been performed using infrastructure and technical support of WWW from the Plateforme Serre, cultures et terrains expérimentaux - Université de Lille for the greenhouse/field facilities"

- 2) l'obligation de transmettre une copie des manuscrits, publications scientifiques et rapports de stage afin de recenser les productions scientifiques issus des travaux réalisés sur la plateforme.
- Les personnels de la plateforme s'assurent de faire apparaître le logo « Plateformes de l'Université de Lille » aux côtés de ceux de l'ensemble des tutelles, lors de l'ensemble de leurs actions de communication.

Bilan d'activité

Au cours du premier trimestre de l'année civile, les responsables de la plateforme transmettent aux tutelles un bilan d'activité de l'année précédente permettant de rendre compte de l'activité (scientifique, technologique et financière). Il sera aussi fait mention des perspectives, des besoins et des évolutions technologiques envisagées par la plateforme pour maintenir un haut niveau de compétences et de services.

**Le responsable de la
plateforme**

**Le directeur de l'unité de
rattachement, le cas échéant**

Pour l'Université de Lille